

ledict Paret ne volut accepter ladicte charge et s'en retira auxdictes Ayes dou il estoyt. Parquoy ledict Blanchard exerca le consulat tout seul, parce que en ce temps l'on estoyt en paix en ce pays et n'y auoyt grandes affaires à la comunaulté.

Lesdicts deux ans escheux et passés, ledict Blanchard estant allé aux champs pour ses affaires, ne se trouva dans la ville au susdict jour premier de janvier, pour se faire descharger et en nomer d'autres en sa place, par quoy il fust contrainct d'exercer ledict consulat encor vne année et partant demeura trois ans en charge.

ANNOBLISSEMENT PAR ACQUÊT

1583-1584. — Honn^{es} Louys Perrin et Estienne Gaution, dict Senioro, bouchier, furent esleuz conseulz, le premier de janvier 1583 et sortirent de charge au premier janvier 1585.

Durant leur consulat le roy envoya vng consellier de son conseil priué, nommé Monsieur Chandon, en ce pais, pour le regellement des tailles. Parquoy fust plaidé pardeuant luy le proces que Madamoiselle de la Moserolle, vevfue feu S^r Balteyard Gayand, auoit intenté devant les sieurs esleus de Lyon pour empescher que Charles Gayant ne fust réimposé à la taille quand il sortiroit de pupillarité, à cause de laquelle il auoyt esté raié après la mort de son pere qui fust tué par le filz de Mons^r de la Bastie en l'an 1575 (2),

(2) Probablement dans un duel, comme il arrivait fort souvent à cette époque. — Le château de la Bâtie, construit au XIII^e siècle par l'archevêque de Vienne, Jean de Bournin, occupe à Vienne la pointe du mont Salomon ; on en voyait encore des restes assez considérables au commencement de ce siècle, au-dessus du quai de Vienne.